



**Maître de conférences en droit privé, habilitée à diriger des recherches  
Directrice adjointe de l'Institut des Assurances de Lyon**

**Domaines de spécialité :** Droit des assurances, Droit des obligations

**Principaux travaux individuels et/ou en collaboration**

**1- Ouvrages**

- Code des Assurances éd. Lexisnexis, 2013, réalisation et mise à jour annuelle : Le contrat d'assurance (*art. L. 112-1 à L. 112-9, art. 113-6, art. L. 113-12 à L. 113-16*) ; La prescription biennale (*art. L. 114-1 et L. 114-3*).
- Code des Assurances éd. Lexisnexis, 2013, Refonte et mise à jour annuelle (en collaboration avec S. Abravanel-Jolly) : assurances incendie (*art. L. 122-1 à L. 122-9*), catastrophes naturelles (*art. L. 125-1 à L. 125-6*) et catastrophes technologiques (*art. L. 128-1 à L. 128-4*).
- « Assurance des Associations », Lamy associations 2012, éd. Wolters Kluwer.
- « Les mots-clés en assurance », Clausier des baux d'habitation, éd. Edilaix (en cours de publication, dir. S. Grataloup et B. Kan-Balivet).
- « Pratique des baux commerciaux », éd. Dalloz professionnels, 2010-2011, rédaction des dossiers assurances : « Opération d'assurance et bail commercial », « Biens assurés en assurance multirisques », « Etendue des garanties du contrat d'assurance multirisques et clauses du contrat », « Souscription et vie du contrat d'assurance multirisques lié à un contrat de bail commercial ».
- « L'assurance et les tiers : variations sur le thème de la complexité des relations contractuelles », éd. Defrénois, 2004, coll. thèses de droit privé.

**2- Chroniques**

Chronique d'actualité trimestrielle « Assurances de l'immobilier » à la *RTDI* depuis janvier 2012.

**3- Articles (sélection)**

- « La déclaration initiale des risques du souscripteur », *D.* 2012, p. 1753.
- « L'adhérent et l'exclusion contractuelle du suicide : une affaire peu banale pour une solution classique ! » (à propos de Cass. 2<sup>ème</sup> civ., 15 déc. 2011, n° 10-23889), *www.actuassurance.com*, janv.-févr. 2012, n° 24, analyses.
- « Retour sur le principe indemnitaire en assurance de dommages », *www.actuassurance.com* mai-juin 2011, n°21, analyses.

- « Plaidoyer pour une nécessaire dualité de la faute intentionnelle », (en collaboration avec S. Abravanel-Jolly), *Lamy assurances* 2011, actualités, n°D.
- « Aperçu sur la garantie universelle des risques locatifs », *RGDA* 2010, p. 287.
- « L'assurance et la réforme de la prescription en matière civile, (loi n° 2008-561, 17 juin 2008) », *RGDA* 2009, p. 1.
- « L'assurabilité des grands chantiers hors habitation », *Droit et patrimoine* 2009, p. 12.
- « L'application du droit de la consommation à l'assurance de groupe (à propos de l'arrêt de la deuxième chambre civile du 22 mai 2008) », *www.actuassurance.com*, mai-juin 2008, n°5-6, analyses.
- Les modes de preuve du contrat d'assurance : Etat des lieux », *LPA* 2008, n° 197, p. 5.
- « Le contenu de l'information de l'assuré », extrait du colloque « l'information de l'assuré : Insuffisances ou trop-plein ? » organisé par l'IAL, *RGDA* 2007, n°2, p. 464.
- « Information et assurance responsabilité des acteurs de santé » : intervention au colloque organisé par la Faculté de droit de l'Université Jean Monnet Saint Etienne sur le thème « Le marché de la santé et l'information ».

#### 4- Notes

- Auteur régulier de commentaires aux revues *l'Essentiel droit des assurances*, (LEDA), Lextenso éd., (*depuis septembre 2010*) et à la Revue numérique en droit des assurances, *www.actuassurance.com* (*depuis 2008*).
- Auteur permanent à la *Revue générale de droit des assurances* (RGDA), Lextenso éd. (*de 2009 à 2011*).

#### ***Sélection : Observations et commentaires sous arrêts en assurance responsabilité civile et assurance responsabilité civile médicale.***

##### ***Sélection dans la revue Actuassurance :***

- « Assurance responsabilité civile : étendue de la garantie dans le temps : la Cour de cassation persiste et signe ! », note sous Cass. 2<sup>ème</sup> civ., 15 septembre 2011, n° 10-20970, *www.actuassurance.com*, 2011, n°23, nov.-déc., act. jurispr.
- « L'article L. 121-2 du Code des assurances ne peut recevoir application que si la victime dispose de cette qualité en vertu du contrat d'assurance », note sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 octobre 2011, n° 10-16685, *www.actuassurance.com*, 2011, n°23, nov.-déc., act. jurispr.
- « Assurance responsabilité civile médicale et succession de contrats d'assurance », note sous Cass. 2<sup>ème</sup> civ., 7 juillet 2011, n° 09-72903 et n° 10-14796, *www.actuassurance.com*, 2011, n°22, sept.-oct., act. jurispr.
- « La sanction de l'offre manifestement insuffisante de l'assureur responsabilité civile médicale », note sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 7 juillet 2011, n° 10-19766, *www.actuassurance.com*, 2011, n°22, sept.-oct., act. jurispr.
- « Recours d'un tiers et prescription biennale », note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., 17 mars 2011, n°10-14508 *www.actuassurance.com*, mars-avr. 2011, n°20, act. jurispr.
- « Assurance responsabilité civile : La loi de sécurité financière ne s'applique que pour l'avenir » sous Cass. com., 14 déc. 2010, n°08-21606 et 10-10738 : *www.actuassurance.com*, janv.-févr. 2011, n°19, act. jurispr.
- « Application de la garantie et contrats successifs en assurance RC médicale : La Cour de cassation maintient sa position », note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., 28 mai 2009, n°08-14449 et 08-14455, *www.actuassurance.com*, 3<sup>e</sup> trim., 2009, n°12, act. jurispr.
- « Succession dans le temps de deux contrats d'assurance responsabilité civile médicale résiliés antérieurement à la loi du 30 décembre 2002 sur l'assurance de responsabilité médicale », note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., 21 févr. 2008, n°07-14293, *www.actuassurance.com*, avr. 2008, n°3, act. jurispr.

### ***Sélection dans la revue RGDA :***

- Assurance RC après livraison de produits/achèvement des travaux, Contrat de vente (non) - Contrat d'entreprise (oui) - Condition de la garantie - Acceptation des travaux achevés (pas de constatation) : Cass. 3<sup>e</sup> civ., 7 septembre 2010, n°08-20533 et n°08-20665 : *RGDA* 2011, p. 191.
- Assurance responsabilité civile - Dommage - Réparation - Indemnité - Montant - Fixation - Epoque- Jour du sinistre (non)- Jour de la décision judiciaire (oui) : Cass. 2<sup>e</sup> civ., 12 mai 2010, n°09-12056 : *RGDA* 2010, p. 785.
- Condamnation *in solidum* (oui)– Montant de la garantie limitée par l'application de la règle proportionnelle de la prime (oui) – Règle opposable au tiers lésé (oui) - Prise en charge de l'entier dommage par l'assureur (non) : Cass. 3<sup>e</sup> civ., 4 juin 2009, n: 07-16647 ; 07-16723 ; 08-16129, *RGDA* 2009, p. 881.
- Assurance responsabilité civile- Dommage causé au locataire – responsabilité de la bailleuse (oui)- Exclusion défaut d'entretien – Clause d'entretien à la charge du locataire- Incidence de la clause sur la mise en œuvre de l'exclusion (non) : Cass. 2<sup>e</sup> civ., 9 avril 2009, n° pourvoi : 08-14271, *RGDA* 2009, p. 873.
- Travaux de soutènement – Facture établie par la SARL Z - Responsabilité professionnelle (oui) - Assurance Responsabilité civile du professionnel, personne physique (oui) – Aveu de l'exécution des travaux par le professionnel personne physique (oui) – action directe (oui) : Cass. 2<sup>e</sup> civ., 11 juin 2009, n° pourvoi : 08-15309, *RGDA* 2009, p. 870.
- Assurance Responsabilité civile produits livrés – Clause excluant le remboursement du coût de remplacement des produits défectueux effectués par l'assuré- Clause applicable (oui) – Dénaturation du contrat (oui) : Cass. 2<sup>e</sup> civ., 9 avril 2009, n° 08-12938, p. 879.

### ***5- Activités de recherche collective***

- 2011-2013 : Rédaction de la partie « Transaction en Assurances » dans le projet de recherche sur le contrat de transaction, contrat de recherche passé entre l'Equipe de droit privé de l'Université Lyon 3 et le GIP Mission Droit et Justice (co-direction W. Dross et B. Mallet-Bricout).
- 2010-2013 : Projet de recherche collective relatif aux problèmes juridiques en actuariat, en particulier concernant les questions de responsabilité professionnelle des actuaires et sur la participation bénéficiaire en assurance vie ISFA – Lyon 1 et IAL – Lyon 3.

### **Principaux enseignements**

- Droit des assurances : Le contrat d'assurance (cours dispensé en français et en anglais), Assurances de dommages, Responsabilité civile et assurances de l'entreprise, Assurances liées aux industries de la santé, Assurance collective, Assurances construction, Assurance vie.
- Droit des personnes.

### **Responsabilités scientifiques, pédagogiques, administratives et associatives**

#### ***1- ilités scientifiques***

***Responsab***

- direction de la chronique d'actualité en assurances de l'immobilier à la *RTDI* (premier numéro janvier 2012).

**Co-**

- Co-  
création d'une revue numérique en Droit des assurances à la parution bimestrielle regroupant des auteurs universitaires et professionnels (premier numéro janvier 2008) : *www.actuassurance.com : la Revue Numérique en Droit des Assurances*
- Membre du  
comité de lecture de la revue *actuassurance.com* (direction B. Beignier).

## **2- Responsabilité pédagogiques**

- Direction de thèses en cours en droit des assurances.
- 2007-2012 : Activités au sein de l'École doctorale de droit, Université Jean Moulin Lyon 3 en collaboration avec sa directrice, Mme le Professeur B. Mallet-Bricout, puis Mme le Professeur S. Caudal :
  - Organisation et animation d'un séminaire sur les méthodes de travail et suivi de thèses pour les doctorants français et étrangers (depuis 2005).
  - Suivi des mémoires des étudiants de Master 2 de l'Université française en Arménie.
  - Participation aux jurys de conférences de thèse dans le cadre de l'École doctorale.
- Suivi et direction de mémoires des étudiants de Master 2 professionnel : droit des affaires mention « droit des assurances » ; Droit de l'immobilier ; Droit et Fiscalité du marché de l'art ; Droit du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia.
- 2005-2007 : Responsable pédagogique du DEUST Administrateur de biens (suppression en 2007), IDPI, Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3.
- 2007 : Création et direction du Diplôme universitaire « *Diplôme supérieur d'administration de biens* » (deux années), (IDPI), Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3.
- 2004-2008 : Tuteur enseignant dans le cadre de mémoires de Master 1 UEP à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- 2002-2003 : Suivi de projets tuteurés et de stages : IUT - Carrières juridiques, Université Jean Moulin Lyon 3.

## **3- Responsabilités administratives**

- Depuis 2010 : Directrice adjointe de l'Institut des Assurances de Lyon, Université Jean Moulin – Lyon 3. Co-responsable du M2 professionnel droit des affaires mention « droit des assurances » et du DU droit des assurances.
- 2009-2013 : Membre du Collège d'experts de droit privé de l'Université Lyon 3.
- Depuis 2007 : Secrétaire de la Maison de l'Assurance et de l'Actuariat, co-fondée en 2007 par l'ISFA de Lyon 1 et l'IAL de Lyon 3. (*La MAA s'est fixée pour objectif de rassembler, structurer et développer les formations et la recherche autour des thématiques de l'assurance et de l'actuariat*).
- 2007-2009 : Responsable de l'orientation active post bac, Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3.
- 2004-2009 : Membre de la Commission de spécialistes de droit privé, Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- Depuis 2006, membre du Conseil d'administration de l'IAL, Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3.

## **4- Responsabilités associatives**

- Présidente de l'association « ADDPF » (Association Droit, Développement et Partenariats Francophones créée en 2006) :
  - Organisation d'une collecte permanente d'ouvrages juridiques à destination des étudiants des filières juridiques francophones à l'étranger.

- Création du concours Intercours Jury'Lyons (concours de culture générale et juridique à destination des étudiants francophones des Facultés de droit en relation avec les Facultés de droit de Lyon 3).